



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 Février 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 36

Votants : 36

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 3

Présents :

OBJET :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

ABREST

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY – M. AURAMBOUT – J. GAILLARD – J. KUCHNA – J.M. GERMANANGUE – R. MAZAL – A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

ESPACE NATUREL
SENSIBLE
COTE ST-AMAND

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI – C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

ACQUISITION DE
L'EMPRISE
FONCIERE

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD – R. LOVATY – A. CHAPUIS, Membres

PARCELLE ZK 93

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Absents excusés :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 14 FEV. 2020

Mme et M. F. SZYPULA – C. BENOIT, Vice-Présidents.

M. JD. BARRAUD, Conseiller Délégué, Membre.

Publiée ou notifiée

le : 14 FEV. 2020

Mmes et MM. C. BERTIN – C. CATARD – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la convention de partenariat signée le 4 avril 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conseil Départemental de l'Allier, pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand, pour la période 2016-2020,

Vu l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise,

Vu la délibération n° 3 du 28 septembre 2017 portant adoption des nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Considérant l'accord intervenu avec Monsieur Henri RAMBERT pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 93 située à Abrest lui appartenant, d'une superficie de 1390 m², au prix de 0,30€/m² soit au prix global de 417 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 93 (1390 m²) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Monsieur Henri RAMBERT ou de ses ayants droit, au prix de 417 €,
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

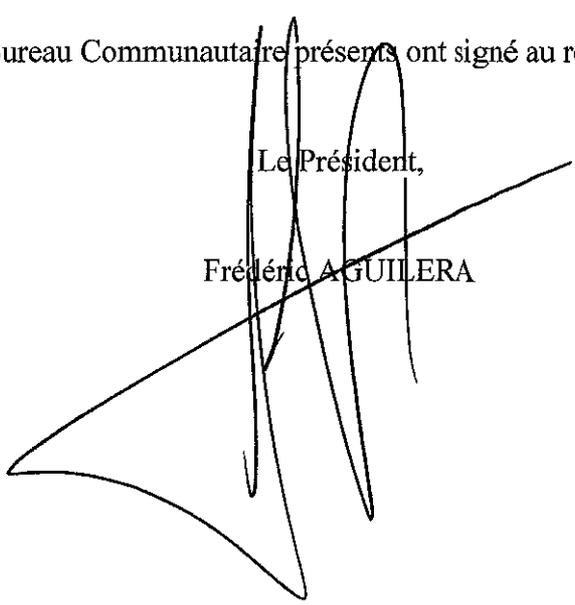
- approuve ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 6 février 2020.

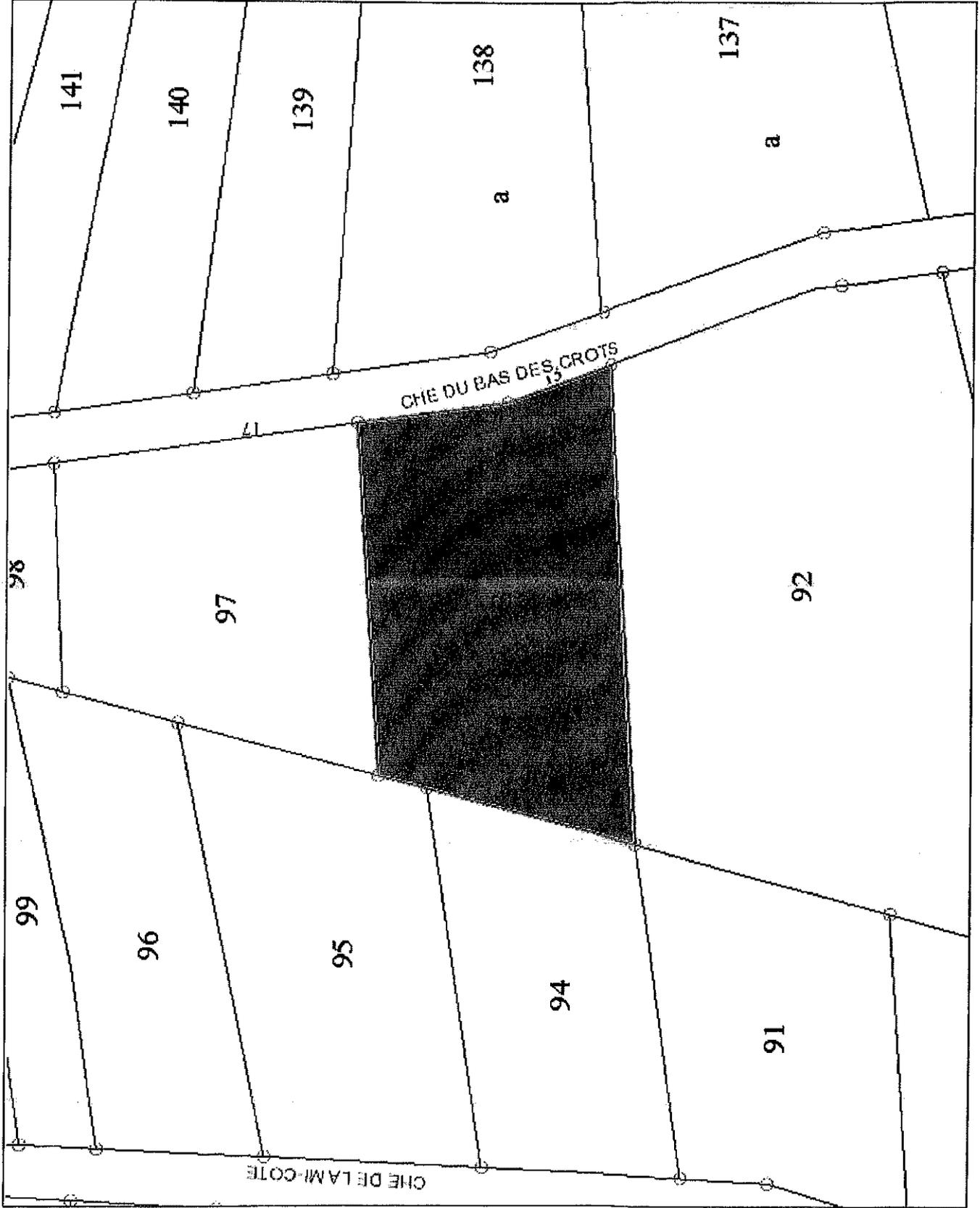
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ABREST - ENS COTE ST AMAND - ZK 93

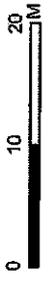


Edité le 08/01/2020

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFIP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:600



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER

Objet de l'acte : 2020 - ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE ST AMAND -
ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLE ZK 93

.....
Date de décision: 06/02/2020

Date de réception de l'accusé 14/02/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06FEV2020_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200206-06FEV2020_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20200206-06FEV2020_3-DE-1-1_1.pdf)